SUPER PHONIQUES

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

25 MAI - 1ER JUILLET 2023

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Les SuperPhoniques (auparavant Grand Prix Lycéen des Compositeurs – GPLC) ont pour objectif d'initier les élèves de collège et de lycée à la musique contemporaine. Fort de 25 ans d'existence, ce dispositif de sensibilisation et de médiation est porté par la Maison de la Musique Contemporaine.

L'objectif des SuperPhoniques est simple mais essentiel :

- Participer à la diffusion de la musique contemporaine en milieu scolaire (collège et lycée) ;
- Inviter les jeunes à découvrir de nouvelles œuvres musicales ;
- Développer leur esprit critique ;
- Permettre aux élèves, par le biais de rencontres avec des compositrices et compositeurs, d'engager une réflexion sur l'art et sur la création.

Chaque année, près de 5000 élèves de troisième, seconde, première et terminale, scolarisé·e·s dans des établissements proposant ou non un enseignement musical écoutent, analysent et commentent les œuvres retenues par un Comité de sélection.

À l'issue de ce travail, les élèves de collège et de lycée élisent pour chaque sélection un·e compositeur·rice lauréat·e, distinction assortie de la commande d'une œuvre.

LA MAISON DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE

La Maison de la Musique Contemporaine (MMC) a pour mission la valorisation et la promotion de la musique contemporaine, l'accompagnement des professionnel·le·s ainsi que la médiation et la sensibilisation des publics. Elle s'engage aux côtés des acteur·rice·s de la création musicale pour soutenir, promouvoir et favoriser son rayonnement.

"LA MUSIQUE CONTEMPORAINE s'invite dans les collèges & lycées"

DÉCOUVRIR RENCONTRER CRÉER

DÉROULÉ DE L'OPÉRATION

SÉLÉCTION DES ŒUVRES

Après réception et étude des candidatures des compositrices et compositeurs, un Comité de sélection, constitué de professionnel·le·s des secteurs musical et pédagogique (journalistes, musicologues, interprètes, professeur·e·s participant·e·s, chargé·e·s d'EAC, etc.), effectuera la sélection des œuvres présentées aux élèves.

Pour chacune des sélections (lycée et collège), quatre candidatures seront retenues (deux compositrices et deux compositeurs). Afin d'assurer cette parité, deux listes anonymes seront présentées aux membres du Comité de sélection.

RENCONTRES

Durant l'automne et l'hiver (entre mi-novembre et fin mars), les compositrices et compositeurs en lice, accompagné·e·s par l'équipe dédiée au dispositif, se déplaceront dans les établissements à la rencontre des élèves et de leurs professeur·e·s. Ces échanges permettront d'exercer leur esprit critique et de compléter le travail mené en classe. Outre l'analyse des œuvres sélectionnées, seront également abordées les questions de la création musicale et du métier de compositeur·rice.

Ces rencontres seront l'occasion d'interroger les habitudes d'écoute des élèves et de les immerger dans les richesses de la composition contemporaine, notamment par la pratique.

ENVOI DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Une fois la sélection arrêtée, la Maison de la Musique Contemporaine commandera les œuvres sélectionnées au format numérique pour les mettre à la disposition des établissements participants. La sélection sera envoyée avec un kit pédagogique comprenant notamment des clés d'écoute et des pistes de travail autour des œuvres. Ce kit sera produit en collaboration avec un·e médiateur·rice et une professeure référente, membre du Comité de sélection.

Ces éléments seront adressés aux professeur·e·s et mis en ligne sur le site des SuperPhoniques, où sera également disponible gratuitement une documentation complémentaire (pistes audio de l'œuvre, clips vidéo et entretiens des compositrices et compositeurs, partitions, etc.).

VOTE

À l'issue du travail d'écoute et d'analyse des œuvres, les élèves seront invité·e·s à désigner individuellement leur compositeur·rice favori·te.

L'ensemble des votes totalisés pour chaque compositeur·rice définira l'identité du·e la lauréat·e de chaque sélection (collège et lycée).

Chaque vote devra faire l'objet d'une synthèse argumentée par les élèves. Les commentaires les plus pertinents seront mis en ligne sur le site des **SuperPhoniques** et relayés sur les réseaux sociaux.

JOURNÉE DES SUPERPHONIQUES ET ANNONCE DES LAURÉAT·E·S

- L'annonce des lauréat·e·s a lieu dans le cadre de la **Journée des SuperPhoniques** réunissant, autour des huit compositrices et compositeurs en lice, près d'un millier d'élèves venu·e·s de toute la France.
- Le·a lauréat·e du **SuperPhonique des lycées** recevra une dotation, assortie de la commande d'une œuvre, qui sera créée lors de la **Journée des SuperPhoniques** de l'année suivante, en partenariat avec une salle emblématique et un orchestre au rayonnement international.
- Le·a lauréat·e du **SuperPhonique des collèges** recevra la commande d'une œuvre pour formation chambriste, en partenariat avec ProQuartet - Centre européen de musique de chambre ; l'œuvre sera créée lors d'un concert de la formation résidente.

À l'occasion de cette journée, seront également annoncés le **SuperPhonique des professeur·e·s de collège**, ainsi que le **SuperPhonique des professeur·e·s de lycée**.

APPEL À CRÉATIONS - *À VOS ŒUVRES !*

Les SuperPhoniques intègrent un appel à créations, invitant les élèves participant·e·s à donner libre cours à leur imagination et à leur créativité en s'inspirant des œuvres en lice à travers le médium de leur choix. Cet appel à créations, basé sur le volontariat, donnera lieu à une restitution en ligne à l'issue de l'édition.

OBJECTIFS DU DISPOSITIF

Diffuser la musique contemporaine en milieu scolaire

Faire découvrir aux jeunes les compositrices et compositeurs d'aujourd'hui

Engager une réflexion sur l'art et la création et développer l'esprit critique

SUPER PHONIQUES

Informer à travers un site dédié : extraits sonores, clés d'écoute, partitions, parcours et portraits des compositrices et compositeurs, etc.

Offrir des places de concert

Organiser des rencontres avec les compositrices et compositeurs dans toute la France

CALENDRIER 2023-2024

22 MAI - 30 JUIN 2023
Appel à candidatures des compositrices et des compositeurs

9 JUIN - 16 SEPTEMBRE 2023
Inscription des professeur·e·s de collège et de lycée

15 JUILLET - 7 SEPTEMBRE 2023
Étude des candidatures par le Comité de sélection

7 SEPTEMBRE 2023
Comité de sélection

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2023
Réalisation des supports de communication et du kit pédagogique

NOVEMBRE 2023 - MARS 2024
Rencontres dans les établissements scolaires

30 MARS 2024
Remise des votes

28 AVRIL 2024
À vos œuvres !
Clôture de l'appel à créations

MARS 2024 (À CONFIRMER)
Journée des SuperPhoniques
Remise des distinctions

MAI 2024
À vos œuvres !
Mise en ligne de la galerie virtuelle

DISTINCTIONS

Le·a compositeur·rice lauréat·e du **SuperPhonique des lycées** remportera une **commande pour orchestre de 10 000€ bruts**, et d'une durée comprise entre 10 et 12 minutes. Cette pièce sera créée lors de la Journée des SuperPhoniques suivante.

Le·a compositeur·rice lauréat·e du **Superphonique des collèges** remportera une commande de **5 000€ bruts**, pour une œuvre de musique de chambre d'une durée de 15 minutes maximum. Cette commande sera passée par la Maison de la Musique Contemporaine, en partenariat avec ProQuartet - Centre européen de musique de chambre (CEMC).

CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PROFESSEUR·E·S

Chaque professeur·e souhaitant inscrire son établissement aux SuperPhoniques doit s'assurer au préalable de pouvoir respecter les engagements suivants :

DE NOVEMBRE À MARS

- **Étudier l'intégralité des 4 pièces de la sélection** (collège ou lycée) avec ses élèves.
- Prendre connaissance des documents mis à disposition dans **l'espace Ressources pédagogiques.**
- **Établir un protocole de vote** respectueux de la libre expression de chacun·e.
- **Reporter les votes des élèves sur le bulletin dédié**, disponible dans **l'espace Ressources pédagogiques** .
- **Faire rédiger**, pour chaque œuvre en lice, **une critique musicale argumentée**.
- Inviter ses élèves à participer à l'**appel à créations *À vos œuvres*.**

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- **S'impliquer dans les échanges avec l'équipe organisatrice**, et **l'informer de toute difficulté de participation** afin de permettre une adaptation et une prise en compte de la situation.
- Dans la mesure du possible, **communiquer régulièrement sur sa participation** auprès de la direction de l'établissement et/ou de ses partenaires culturels locaux.
- Se tenir informé·e **des actualités des SuperPhoniques** en consultant régulièrement le site et les réseaux sociaux.
- **Respecter les différents délais du dispositif** (inscription à la Journée des SuperPhoniques, retour des bulletins de vote et des critiques, envoi des œuvres pour l'appel à créations, etc.), afin de faciliter le traitement des données par l'équipe.

RENCONTRE AVEC UN·E COMPOSITEUR·RICE

Attention : Au vu du nombre important d'inscrits chaque année, l'ensemble des établissements ne pourra pas bénéficier d'une rencontre. Seront privilégiés les nouveaux établissements ou ceux qui n'auraient pas bénéficié d'une rencontre l'année précédente.

Les professeur·e·s accueillant une rencontre s'engagent à préparer avec leurs élèves la venue du·e la compositeur·rice en écoutant la pièce au minimum une fois en amont. Iels sont invité·e·s à rédiger avec leurs élèves une liste, individuelle ou collective, de questions sur l'œuvre étudiée.

Iels seront garant·e·s d'assurer les **meilleures conditions matérielles pour l'ensemble des participant·e·s** (salle spacieuse et aérée, mise en place des chaises et des tables de sorte à gagner du temps et à faciliter l'échange, bonne connexion internet et système de diffusion audiovisuelle en état de marche).

Une participation par la part collective du Pass Culture pourra être demandée aux établissements bénéficiant d'une rencontre.

JOURNÉE DES SUPERPHONIQUES

Attention : Seuls les établissements inscrits à cet évènement et ayant recu une validation pourront participer à la Journée des SuperPhoniques.

Chaque établissement qui assistera à la **Journée des SuperPhoniques** devra préparer une ou deux questions à poser aux compositeur·rice·s et définir un·e ou deux élèves porte-parole.

Tou·te·s les élèves devront avoir été **informé·e·s des conditions et règles d'accueil du lieu** (qui seront communiquées en amont).

Au regard du très grand nombre d'inscrits, une sélection sera opérée parmis les établissements volontaires, et **une participation par la part collective du Pass Culture** sera demandée aux participant·e·s.

CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PROFESSEUR·E·S

À partir de l'édition 2023-2024, l'inscription aux SuperPhoniques s'effectue *via* la plateforme ADAGE.

Elles sont ouvertes jusqu'au 16 septembre 2023 inclus.

Attention : Le·a chef·fe d'établissement dispose d'un délai d'une semaine après la fin des inscriptions pour délivrer son avis sur la participation.

Seuls les établissements bénéficiant de l'avis favorable de leur chef·fe d'établissement pourront bénéficier d'une validation de leur inscription par la commission. Les résultats seront communiqués dans les semaines suivantes.

CONTACTS ET INFORMATIONS

L'équipe du pôle Médiation et développement des publics de la Maison de la Musique Contemporaine, en charge des SuperPhoniques :

Simon Bernard
Chef de pôle
simon.bernard@musiquecontemporaine.org
01 40 39 93 85 // 07 85 45 41 16

Julie Quiquerez
Chargée de médiation et des SuperPhoniques
julie.quiquerez@musiquecontemporaine.org
01 40 39 93 84 // 07 56 85 60 28

SuperPhoniques

Maison de la Musique Contemporaine
10-12 rue Maurice Grimaud - 75018 PARIS
01 40 39 94 26
superphoniques@musiquecontemporaine.org
https://gplc.musiquecontemporaine.org/principes/

SUPER PHONIQUES
DÉCOUVRIR RENCONTRER CRÉER

UN DISPOSITIF PORTÉ PAR :

Maison de la Musique Contemporaine